



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Comité Technique central du 10 avril : du flou, du flou et encore du flou !

Le SUPAP-FSU regrette l'absence de positionnement clair de l'administration sur plusieurs points laissés à l'arbitrage des directions ou des supérieurs hiérarchiques comme le montre la lettre envoyée par le secrétariat général aux agents.

Nous voulons un traitement équitable des agents :

- **La possibilité pour les agents qui le souhaitent d'annuler les congés posés avant le confinement sur la période allant du 17 mars jusqu'à la fin du confinement et ceux posés pendant le confinement sous la contrainte de la hiérarchie...et pas une gestion arbitraire selon les directions, ou selon les services d'une même direction. La bienveillance dont parle la Ville doit s'appliquer à tous ! Le confinement c'est n'est pas les vacances, c'est une épreuve pour tous quelle que soit sa direction d'origine !**
- **La comptabilisation à 7h48 des journées de tous les agents en télétravail, exerçant sur des cycles de travail permettant de générer des RTT....et pas selon le bon vouloir des chefs de service !**
- **L'attribution de la prime de 35 euros net par jour à l'ensemble des agents mobilisés pour assurer la continuité du service public, que ce soit sur le terrain ou en télétravail...et pas uniquement à ceux en contact direct avec le public.**

La Ville s'est au moins positionnée clairement sur un point revendiqué par notre organisation syndicale, en assurant le maintien de la rémunération de tous les agents vacataires jusqu'à la fin du confinement.

S'agissant de l'ordonnance du 15 avril sur les congés et les jours de RTT, promulguée après le comité technique, les dispositions arrêtées par le gouvernement sont insupportables et iniques.

Subissant comme tant d'autres les graves et hautement contraignants effets de la crise sanitaire, des centaines de milliers d'agents vont se voir imposer – perdre pour parler plus clairement – jusqu'à 10 jours de congés et de RTT dans la Fonction publique. Tous ceux placés en ASA (dont les RTT sont déjà amputées par la Ville de Paris) auraient-ils moins le sens de l'intérêt général que les autres ? Seraient-ils en particulier dans la région parisienne dans des villégiatures confortables profitant de l'aubaine de plusieurs semaines de vacances dorées ?

Il convient avant tout de prendre en compte les conséquences psychologiques et sociales de cette situation sur les personnels.

Nous appelons la municipalité parisienne à ne pas perdre le sens des réalités et à ne pas appliquer ces dispositions comme la loi et la libre administration des collectivités territoriales le lui permet.

Vous trouverez en pièce jointes les documents traitant des questions RH présentés lors du CT.